

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

La hausse des tarifs réglementés de l'électricité plafonnée à 4 % au 1er février

Publié le 02 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © vchalup -
Fotolia.com

Les tarifs réglementés de l'électricité augmentent de 4 % au 1^{er} février 2022, cette hausse est plafonnée dans le cadre du « bouclier tarifaire » mis en place par le gouvernement pour limiter la majoration des factures des particuliers et entreprises face à la flambée des prix de l'électricité en Europe. Annoncée en septembre 2021, cette limitation à 4 % de l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité est précisée dans plusieurs arrêtés parus au *Journal officiel* du 30 janvier 2022. Cette mesure évite aux particuliers de subir une hausse de 35,4 % TTC au 1^{er} février 2022.



Ajouter à mon calendrier (<https://www.service-public.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A15480>)

Le bouclier tarifaire pour l'énergie voté dans la loi de finances pour 2022 a plafonné à 4 % TTC la hausse des tarifs réglementés de l'électricité intervenue le 1^{er} février 2022.

Le bouclier tarifaire repose sur deux actions :

- forte baisse de la taxe sur l'électricité, ramenée à 1 €/MWh pour les ménages, 0,5 € pour les entreprises, contre 25,83 € auparavant.
- augmentation du volume d'électricité nucléaire vendu à bas coût par EDF à ses concurrents. Les fournisseurs alternatifs devront intégralement répercuter cet avantage à leurs clients disposant d'un contrat à prix fixe, ou indexé sur les tarifs réglementés.

➔ **À savoir :** Jusqu'au 1^{er} juin 2022, les tarifs réglementés du gaz naturel sont bloqués au niveau des tarifs d'octobre 2021. Sans cette décision, ils auraient augmenté de 38 % TTC au 1^{er} janvier 2022.

Un chèque énergie exceptionnel de 100 € est également versé aux ménages modestes, en complément du chèque énergie de 48 € à 227 € déjà attribué.

🔗 **À noter :** Proposés par EDF et les entreprises locales de distributions, ces tarifs réglementés sont fixés par les pouvoirs publics, après proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), dont l'évaluation repose sur les prix du marché.

En fonction de ces prix, la CRE a proposé une hausse de 44,5 % hors taxes, soit + 57,22 €/MWh HT, pour les consommateurs résidentiels (tarifs bleus : option base, ou heures pleines/heures creuses), et de 44,7 % hors taxes pour les professionnels éligibles (+59,22 €/MWh HT).

Textes de loi et références

Article 29 de la loi de finances pour 2022, relatif à la taxe sur le prix de l'électricité



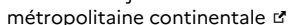
- (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000044794454/)

Article 181 de la loi de finances pour 2022, relatif aux tarifs réglementés du gaz naturel et de l'électricité



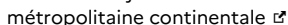
- (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000044637845)

Arrêté du 28 janvier 2022 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs résidentiels en France métropolitaine continentale



- (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/1/28/TRER2202474A/jo/texte>)

Arrêté du 28 janvier 2022 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs non résidentiels en France métropolitaine continentale



- (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/1/28/TRER2202475A/jo/texte>)

Arrêté du 28 janvier 2022 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité Jaunes et Verts applicables aux consommateurs en France métropolitaine continentale



- (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/1/28/TRER2202476A/jo/texte>)

Services en ligne et formulaires

Calculer l'évolution de sa facture d'électricité

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10545>)
Simulateur

Et aussi

- Chèque énergie (gaz, chaleur, électricité)
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667>)
Comment choisir ou changer de fournisseur d'électricité ou de gaz ?
 - (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18116>)
Chèque énergie : coup de pouce exceptionnel de 100 euros
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15168>)
-

Pour en savoir plus

- Proposition d'évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité au 1er février 2022 [↗](#)
(<https://www.cre.fr/Actualites/proposition-d-evolution-des-tarifs-reglementes-de-vente-d-electricite-au-1er-fevrier-2022>)
Commission de régulation de l'énergie (CRE)
- Augmentation de 4% TTC des tarifs réglementés d'électricité le 1er février 2022 [↗](#)
(<https://www.energie-info.fr/augmentation-de-4-ttc-des-tarifs-reglementes-de-electricite-le-1er-fevrier-2022/>)
Médiateur national de l'énergie
- Le prix de l'électricité en sept questions [↗](#)
(<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/283337-le-prix-de-lelectricite-en-7-questions>)
Vie-publique.fr
- Le Gouvernement prend des mesures pour limiter la hausse des prix de l'électricité [↗](#)
(<https://www.economie.gouv.fr/gouvernement-mesures-limiter-hausse-prix-electricite>)
Premier ministre
- Un bouclier tarifaire pour faire face à la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité [↗](#)
(<https://www.gouvernement.fr/un-bouclier-tarifaire-pour-faire-face-a-la-hausse-des-tarifs-du-gaz-et-de-l-electricite>)
Premier ministre